

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE DIRECTION DU 22 NOVEMBRE 2019



La réunion du conseil de direction de l'ETF se déroule à Bruxelles le 22 novembre 2019, sous la présidence de Joost KORTE, directeur général de la DG EMPL de la Commission européenne (CE). D'emblée, le président félicite l'ETF à l'occasion de son 25^e anniversaire.

1. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du président, le conseil de direction adopte l'ordre du jour de la réunion. Aucun autre point n'est soulevé.

2. Remarques préliminaires de la présidence

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil de direction: Josef HOCHWALD (nouveau membre pour l'Autriche), James CALLEJA (nouveau membre pour Malte), Elisabeth AUGUSTIN (nouvelle suppléante pour l'Autriche), et Kristin HESS (nouvelle suppléante pour l'Allemagne). Il souhaite également la bienvenue à Irina TSERODZE, nouvelle observatrice de pays partenaire pour la Géorgie, et à Enrico PAVONE, représentant de l'Italie.

Un certain nombre de membres du conseil de direction récemment nommés ne sont pas présents: Terje HAIDAK, membre pour l'Estonie (absente pour cause de maladie), Teet TIKO, nouveau suppléant pour l'Estonie, et Francis FABRI, nouveau suppléant pour Malte.

Les observateurs de pays partenaires pour la Serbie ne peuvent pas être présents non plus.

Les États membres suivants ne sont pas représentés à la réunion: la Bulgarie, la Tchéquie, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, la Lettonie, la Lituanie, le Portugal, la Slovaquie et le Royaume-Uni.

La Commission européenne est également représentée par Myriam FERRAN, directrice, Javier MENENDEZ BONILLA, Christophe MASSON (DG Voisinage et négociations d'élargissement), Francesco LUCIANI, chef d'unité (DG Coopération internationale et développement), Lluís PRATS, chef d'unité, Aristotelis MARGOS et Alberto FUNES BETANCOR (DG EMPL).

Doriana MONTELEONE représente le comité du personnel de l'ETF.

3. Suivi des réunions précédentes

Le conseil de direction adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion précédente, qui s'est tenue le 14 juin 2019.

Le président présente le suivi des points d'action depuis la dernière réunion du conseil de direction et donne des informations sur la procédure écrite qui a été menée à bien en août.

4. Document unique de programmation 2020-2022 – Programme de travail 2020

Cesare ONESTINI (ETF) présente le programme de travail 2020 de l'ETF. Il précise qu'il s'agira d'une année de transition pour les travaux de l'ETF, étant donné que l'année 2020 est la dernière de la

période de programmation actuelle ainsi que celle lors de laquelle l'ETF préparera la mise en œuvre de sa nouvelle stratégie à l'horizon 2027, qui a été adoptée en juin 2019.

Il souligne que les activités pour 2020 seront regroupées sous trois grands objectifs: i) soutenir l'aide de l'UE dans le cadre de ses politiques extérieures, ii) assurer la collecte, l'analyse et le diagnostic de renseignements et d'éléments probants afin de contribuer à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles, et iii) élaborer une méthode de soutien aux politiques en matière de compétences et au changement de système dans les pays partenaires.

Il informe les membres du conseil de direction des trois nouvelles initiatives pluriannuelles et multithématiques qui aident les pays à gérer les réformes menées dans des domaines clés: i) le laboratoire des compétences («Skills Lab»), afin de répondre aux besoins en compétences des économies en transition, ii) la création de nouveaux apprentissages («Creating New Learning»), afin d'innover dans la pédagogie, les programmes d'études et les certifications, iii) les centres d'excellence professionnelle («Centres of Vocational Excellence»), en étroite coopération avec la Commission européenne, afin de cerner et de partager l'excellence des prestataires dans le cadre de réseaux.

Il souligne également que l'ETF clôturera en 2020 le 5^e cycle du processus de Turin: les résultats pour toutes les régions seront présentés en 2021. L'accent sera davantage mis sur le développement du capital humain et l'innovation.

Il invite les membres du conseil de direction à rejoindre l'Open Space de l'ETF. Il s'agit d'une communauté d'experts récemment créée qui permet aux professionnels de l'apprentissage et des compétences de partager, de cocréer et de collaborer en ligne.

Conformément à la stratégie à l'horizon 2027 de l'ETF, il souligne que l'ETF mènera son action en tirant parti des partenariats. L'ETF souhaite mener à bien son action, en travaillant systématiquement en partenariat avec l'UE, les États membres, des organisations internationales, des acteurs régionaux et des agences. Les accords de partenariat sont en cours de révision afin que puissent être identifiés les partenaires les plus importants d'un point de vue stratégique qui aideront l'ETF à mener à bien son action.

Cesare ONESTINI souligne que la coopération avec d'autres agences constitue également une priorité en 2020, tel qu'il ressort de l'évaluation externe que la Commission européenne a conclue pour les quatre agences [Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop), Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), ETF et Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)] sous la direction de la DG EMPL. L'évaluation externe a mis en évidence un certain nombre de domaines dans lesquels des synergies entre les agences sont possibles. Le plan d'action de l'ETF qui a été soumis à la Commission européenne à la suite de l'évaluation externe figure en annexe du document unique de programmation (DOCUP).

Le président remercie Cesare ONESTINI pour sa présentation.

Mika SAARINEN (Finlande), représentant la présidence du Conseil de l'UE, félicite, au nom de tous les autres membres du conseil de direction, l'ETF pour son excellent travail et la clarté de son programme de travail. Il précise que l'année 2020 est une année de transition vers la mise en œuvre de la stratégie à l'horizon 2027 de l'ETF. Il indique que les membres du conseil de direction ont formulé deux observations. La première observation porte sur l'équilibre entre l'accent mis sur l'innovation et les développements fondamentaux nécessaires dans les pays partenaires. Mika SAARINEN fait observer qu'il existe un risque d'aller trop loin dans l'une ou l'autre direction, mais que les membres du conseil de direction ont remarqué un changement dans l'équilibre et que le document propose une approche plus équilibrée, qui devrait être maintenue à l'avenir. La seconde observation faite par les membres du conseil de direction lors de la réunion informelle concerne la

tension croissante entre les attentes croissantes envers l'ETF et une structure de budget et de ressources stagnante, voire, dans une certaine mesure, en diminution. Il indique que les membres du conseil de direction sont ouverts à un débat sur ces questions à l'avenir.

Il soulève un certain nombre de questions des membres du conseil de direction.

1. Il est mentionné dans le DOCUP que l'ETF conservera un certain degré de flexibilité par rapport aux nouvelles priorités. Cette formulation est très générale et ouvre la voie à toutes sortes de possibilités de modifications du programme de travail, ce qui constitue bien évidemment une préoccupation du conseil de direction. Il demande comment cette question sera gérée.
2. En ce qui concerne l'action en partenariat, les membres du conseil de direction se posent plusieurs questions. Avec quel type de partenaires l'ETF travaillera-t-elle? Avec combien de partenaires? Quel type de relations l'ETF établit-elle? Mika SAARINEN fait remarquer que cela a une incidence directe sur les ressources et la charge de travail de l'ETF.
3. Les trois nouvelles initiatives multithématiques intégrées semblent bien s'inscrire dans le cadre du travail de fond effectué jusqu'à présent, mais les membres du conseil de direction tiennent à en savoir plus.
4. La Libye est mentionnée comme un possible espace de coopération si les conditions le permettent. Comment l'ETF interprète-t-elle les conditions actuelles? Permettront-elles une coopération ou non?
5. En ce qui concerne l'«écologisation» des activités de l'ETF, cette dernière a-t-elle adopté des politiques sur les questions en matière de durabilité visant à rendre l'agence plus verte et quels sont les efforts prévus dans ce domaine?
6. Enfin, il est entendu que l'ETF travaillera dans le domaine des centres d'excellence professionnelle, ce qui présente un intérêt tant pour les États membres de l'UE que pour les pays partenaires. Étant donné que le programme de travail fait référence à la définition de critères dans ce domaine, il est intéressant d'en savoir plus sur ces critères et de savoir quand ceux-ci seront disponibles.

Irina TSERODZE (observatrice de pays partenaire pour la Géorgie) fait référence au fait que la Commission européenne promeut le concept de spécialisation intelligente dans les pays. Elle s'enquiert de la probabilité de l'engagement de l'ETF dans ce domaine dans les pays partenaires. Elle indique également que la Géorgie prévoit de créer un centre d'excellence d'ici à 2023 dans les domaines de la construction et de la logistique. Elle estime que tout type d'expertise connexe que l'ETF pourrait fournir à la Géorgie serait très précieux.

Cesare ONESTINI (ETF) remercie les membres du conseil de direction pour leurs observations. À ces différentes questions, il apporte les réponses suivantes.

- En ce qui concerne la flexibilité par rapport aux nouvelles priorités, il précise qu'il s'agit de tenir compte de toute nouvelle priorité dans le domaine des compétences et des relations extérieures découlant du début du mandat de la nouvelle Commission européenne et du nouveau Parlement européen. Les compétences deviennent encore plus une priorité dans le discours de la nouvelle Commission européenne, qui les considère comme l'un des principaux domaines dans lesquels la future Commission européenne veut mener des actions. Il s'agit d'ailleurs d'une priorité dont le Parlement se fait également l'écho. Cesare ONESTINI espère que cette priorité demeurera également dans le contexte des relations extérieures, car l'ETF contribuera à accélérer les

initiatives visant à atteindre les objectifs de développement durable. Il confirme que les tâches et les ressources de l'ETF ont été définies dans le DOCUP.

- En ce qui concerne l'action en partenariat, il souligne que l'ETF procède actuellement à l'évaluation des partenariats en cours et entend se concentrer sur un nombre plus restreint de partenaires stratégiques clés qui peuvent contribuer à améliorer l'exécution des travaux de l'ETF.
- En ce qui concerne la Libye, il annonce aux membres du conseil de direction que ce pays a confirmé son intérêt pour le processus de Turin l'année dernière. En raison des événements survenus dans le pays, ce travail a été effectué avec un groupe de représentants au cours de réunions organisées à Tunis. Les conditions actuelles ont obligé à suspendre les travaux, bien que l'on espère qu'en cas d'évolution de la situation, ceux-ci pourront être repris. Cesare ONESTINI invite tous les membres ayant des liens actifs avec la Libye à collaborer avec l'ETF afin d'examiner les possibilités d'association.
- En ce qui concerne l'«écologisation» des activités de l'ETF, il informe les membres du conseil de direction que l'ETF a entamé un processus de certification EMAS afin de vérifier la performance environnementale de l'agence.
- En ce qui concerne l'action de l'ETF dans le domaine des centres d'excellence professionnelle, Cesare ONESTINI évoque les travaux menés par l'ETF avec la DG EMPL sur la question et le recensement des centres d'excellence professionnelle dans certains pays partenaires de l'ETF, parallèlement à l'exercice de recensement effectué par la Commission européenne. L'ETF a organisé un atelier sur ce sujet lors de la Semaine européenne des compétences professionnelles qui s'est déroulée à Helsinki en octobre 2019. Un document de réflexion est en cours de rédaction. Il fait également suite à des discussions avec la DG EMPL, le Centre international de l'UNESCO pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (UNEVOC) et certaines agences de développement. Cesare ONESTINI propose de partager le document avec les membres du conseil de direction.
- En ce qui concerne la spécialisation intelligente, il évoque les travaux menés par l'ETF avec le Centre commun de recherche (JRC) de la Commission européenne, qui portent sur la manière d'intégrer la composante «compétences». Anastasia FETSI (ETF) ajoute que l'ETF a mis au point une méthode d'évaluation des besoins en compétences en vue de la mise en œuvre de stratégies de spécialisation intelligente. La méthode est actuellement appliquée au Monténégro. L'ETF prévoit à présent d'appliquer la méthode en Moldavie et dans deux régions d'Ukraine. L'ETF peut fournir cet instrument aux pays qui disposent déjà de stratégies de spécialisation intelligente. Dans le cas contraire, l'ETF peut considérer la demande de compétences comme faisant partie de l'élaboration de la stratégie de spécialisation intelligente et une discussion peut avoir lieu avec le JRC sur la manière de procéder. L'ETF est prête à discuter avec la Géorgie ou d'autres pays participant à ce processus sur la manière de travailler ensemble.

En ce qui concerne les nouvelles initiatives multithématiques intégrées, Anastasia FETSI indique aux membres du conseil de direction qu'elles s'inscrivent dans la logique de la nouvelle stratégie de l'ETF visant à devenir un centre de connaissances mondial. Elles correspondent à deux des trois domaines thématiques que la stratégie entend mettre en avant. L'un des domaines thématiques concerne le recensement des besoins en compétences, étant donné que ceux-ci sont façonnés par l'introduction des technologies numériques, l'exigence d'économies plus vertes, les besoins en développement du secteur économique, le développement local, les stratégies de spécialisation intelligente et, bien entendu, les besoins des individus, en particulier des plus vulnérables, pour s'adapter au changement. Il s'agit du premier domaine thématique dans lequel l'ETF entend investir et l'initiative sur le laboratoire des compétences répondra à cette exigence. Le deuxième domaine thématique de la stratégie consiste à promouvoir l'innovation dans les méthodes d'enseignement et d'apprentissage

ainsi que dans les méthodes de mise en évidence des compétences. Les deux initiatives, l'une relative à la création de nouveaux apprentissages et l'autre relative aux centres d'excellence professionnelle, sont conçues dans le but de promouvoir cette innovation dans ce domaine de travail de changement dans les pays partenaires. Il ne s'agit pas de nouvelles tâches pour l'ETF, mais les différences que les trois initiatives apportent dans le programme de travail de l'ETF sont à présent au nombre de deux: d'une part, le souhait de travailler en réseau, car les travaux bilatéraux menés avec chaque pays demandent des ressources; d'autre part, l'importance extrême que revêt l'élaboration de nouvelles connaissances et approches. L'ETF souhaite créer des réseaux de professionnels, de chercheurs ou de prestataires et collaborer avec eux en vue d'élaborer des méthodes, des approches et des moyens de faire passer l'innovation de la pratique à la politique. Ce souhait représente un changement très important dans les activités de l'ETF. Il ne concerne pas seulement les pays partenaires de l'ETF, mais également les États membres et les organisations internationales. Le deuxième élément qui rend ces initiatives particulièrement importantes est leur caractère pluriannuel, étant donné qu'elles sont conçues pour une période de 3-4 ans, mais doivent aussi veiller à l'accomplissement de résultats intermédiaires. Anastasia FETSI annonce la proposition discutée la veille lors des réunions préparatoires sur la possibilité de présenter les initiatives en juin avant la prochaine réunion du conseil de direction.

À la suite de cette discussion, le conseil de direction adopte à l'unanimité le document unique de programmation 2020-2022/programme de travail 2020 de l'ETF.

5. Budget de l'ETF pour 2020

Henrik FAUDEL (ETF) présente le budget de l'ETF pour 2020.

À la suite de la réunion informelle de la veille, Mika SAARINEN (Finlande), représentant la présidence du Conseil de l'UE, fait part de sa satisfaction par rapport au budget pour 2020. Une question posée par les membres du conseil de direction concerne l'augmentation dans certains postes budgétaires: poste et télécommunications, coûts sociomédicaux, biens mobiliers et recrutement de personnel.

Henrik FAUDEL apporte les réponses suivantes:

- en ce qui concerne les coûts pour le poste budgétaire «poste et télécommunications», il confirme que la proposition de budget initiale est identique à celle de l'exercice 2019, mais précise qu'il s'agit d'une augmentation par rapport au budget modifié;
- en ce qui concerne les coûts sociomédicaux, il indique que les frais de mission liés à l'apprentissage et au développement sont désormais couverts par cette ligne budgétaire, de manière à ce que le montant total des dépenses de formation soit regroupé sous une seule ligne budgétaire;
- en ce qui concerne les biens mobiliers, il confirme que la proposition de budget initiale est à nouveau identique à celle de l'exercice 2019, mais qu'il s'agit d'une augmentation par rapport au budget modifié. Il est prévu qu'il pourrait être nécessaire de remplacer certains meubles en 2020;
- en ce qui concerne le recrutement de personnel, l'augmentation s'explique par le fait que certains membres du personnel partiront l'année prochaine. Les coûts de recrutement sont dus à la nécessité d'organiser des entretiens sur place. De même, pour tout poste de direction, il est à présent obligatoire de faire intervenir un centre d'évaluation.

Henrik FAUDEL ajoute que le conseil de direction doit être conscient qu'à l'avenir, l'ETF connaîtra tous les ans une augmentation d'environ 2 % des frais de personnel. Si le projet actuel de cadre financier pluriannuel reste en l'état, après l'année prochaine, étant donné que l'ETF dispose d'un budget *nominalement stable*, les augmentations du titre 1 (frais de personnel) ne pourront être couvertes que par une réduction du titre 3 (budget opérationnel).

Compte tenu de l'absence de questions ou d'observations supplémentaires, les membres du conseil de direction adoptent à l'unanimité le budget de l'ETF pour 2020.

6. Budget rectificatif de l'ETF pour 2019

Henrik FAUDEL (ETF) présente le deuxième budget rectificatif pour 2019.

Aucune observation ni aucune question n'ont été reçues.

Les membres du conseil de direction adoptent à l'unanimité le budget rectificatif de l'ETF pour 2019.

Cesare ONESTINI (ETF) annonce aux membres du conseil de direction qu'il s'agit de la dernière réunion du conseil de direction à laquelle Henrik FAUDEL participe, car ce dernier quittera l'ETF au printemps 2020. Il exprime sa gratitude pour le travail qu'a accompli Henrik FAUDEL au cours de ses nombreuses années de service à l'agence dans différentes fonctions et remercie celui-ci pour le soutien qu'il a apporté au cours de ces dernières années en tant que chef du département «Ressources et services».

7. Stratégie de l'ETF à l'horizon 2027 – Mise en œuvre

Cesare ONESTINI (ETF) informe les membres du conseil de direction des travaux menés par l'ETF en vue de mettre en œuvre la stratégie de l'ETF à horizon 2027. Il partage l'avis de Mika SAARINEN selon lequel le programme de travail 2020 qui vient d'être adopté est une transition vers la nouvelle stratégie. Il confirme la proposition discutée lors de la réunion de la troïka de la veille de tenir une discussion plus approfondie avec les membres du conseil de direction la veille de la prochaine réunion du conseil de direction sur la mise en œuvre de la stratégie et des initiatives de l'ETF.

Il indique que l'ETF a rédigé un document interne sur la définition de ce que l'on entend par «développement du capital humain» et «apprentissage tout au long de la vie». Pour l'ETF, le développement du capital humain est axé sur l'éducation et la formation. Complet et inclusif, il s'agit d'un apprentissage tout au long de la vie. L'ETF utilise la définition de l'apprentissage tout au long de la vie du Cedefop.

Cesare ONESTINI donne un aperçu des quatre autres domaines sur lesquels l'ETF travaille:

- en ce qui concerne les partenariats, il confirme que l'ETF a entamé une évaluation interne en vue de déterminer quels partenariats soutiennent le mieux les actions de l'ETF et quels partenariats exigent davantage de ressources sans apporter une valeur ajoutée suffisante, afin que l'ETF puisse accorder la priorité aux premiers;
- une discussion interne est en cours sur la stratégie de l'ETF dans le domaine des ressources humaines. Alors que l'ETF fête ses 25 ans, un nombre important de membres du personnel approchent de la retraite. Il en résulte la nécessité de mener une réflexion sur les questions de gestion des connaissances, sur la manière de veiller à la bonne intégration des nouveaux

membres dans le groupe ou sur la manière de s'assurer que les connaissances développées au cours des vingt-cinq dernières années seront approfondies. Par conséquent, une stratégie est nécessaire. Il ne s'agira pas d'une révolution (l'ETF reste encadrée par le statut), mais une réflexion est nécessaire sur l'ETF en tant que centre d'expertise dans le contexte d'un changement générationnel. Il indique que Nadège PERRINE, responsable des ressources humaines de l'ETF, dirige ce processus avec l'ensemble des cadres de l'ETF. La réflexion mobilisera l'ensemble du personnel de l'ETF et le comité du personnel de l'ETF, qui est représenté à la réunion;

- Cesare ONESTINI ajoute qu'une nouvelle logique d'intervention doit être définie pour la nouvelle stratégie. Les membres des opérations mènent actuellement une discussion interne, également avec la participation des pays partenaires, afin de déterminer les priorités de cette logique d'intervention. Pour la mettre en œuvre, deux réflexions complémentaires sont nécessaires. L'une porte sur le type d'accès possible à d'autres ressources. Une évaluation interne a été réalisée sur les possibilités permises par le cadre du règlement financier et du règlement fondateur de l'ETF. Il existe différentes options et ces réflexions seront partagées avec la Commission européenne. Ce point peut être analysé lors de la réunion préliminaire de juin. Des décisions doivent également être prises sur des actions individuelles, y compris sur la possibilité que l'ETF puisse, comme par le passé, coopérer davantage avec les fonds fiduciaires des États membres;
- Cesare ONESTINI attire ensuite l'attention sur la question de la différenciation, en se référant au document connexe présenté. L'ETF veut s'assurer que la différenciation permettra à l'ETF de cerner les domaines dans lesquels l'agence peut apporter une plus grande valeur ajoutée. L'un des avis formulés lors de l'élaboration de la stratégie porte sur le fait que l'ETF devrait se départir des approches horizontales où tous les pays sont traités de la même manière et essayer de mieux répondre aux différents besoins et aux différents stades de développement des systèmes de formation professionnelle dans les pays. La diversité qui caractérise les 29 pays partenaires constitue l'un des moteurs: des pays en situation de guerre aux économies en pleine transition, en passant par les économies plus matures et aussi la démographie sous-jacente qui différencie fortement les pays partenaires. Figure également la diversité des instruments de l'UE, l'intention étant que l'ETF adapte davantage son action, selon le type d'instruments que la Commission européenne mettra en place et le type de relations qui seront définies au niveau régional et national;
- Cesare ONESTINI affirme que les principes de i) transparence, ii) d'efficacité, ciblant les actions qui ont la plus grande incidence sur le plan politique et systémique, et iii) de complémentarité, en lien avec les objectifs de l'UE et des États membres, guident l'approche de l'ETF en matière de différenciation. En fin de compte, l'objectif est d'optimiser l'utilisation des ressources de l'ETF.

Le président souligne l'importance que revêtira l'année prochaine pour tous les préparatifs de la mise en œuvre effective de la stratégie et confirme le soutien de la Commission européenne. Il se réjouit de la possibilité de mener une discussion plus approfondie en juin 2020.

Mika SAARINEN (Finlande), représentant la présidence du Conseil de l'UE, félicite les membres du conseil de direction pour leur participation à la discussion et confirme l'intérêt du conseil de direction pour une session spécialement consacrée à cette question en juin 2020. Il explique que les membres du conseil de direction aimeraient mieux comprendre les critères de complémentarité avec d'autres actions qui ont été mentionnés, mais aussi comment le niveau potentiel de mise en œuvre des actions intervient dans la décision sur la présence ou non de l'ETF. Il indique que la réunion informelle a également suscité un certain intérêt pour le fait que l'ETF pourrait accepter des demandes de pays

non partenaires, par exemple d'Amérique latine ou d'autres parties du monde. Il invite le directeur de l'ETF à apporter quelques éclaircissements sur cette possibilité.

Gema CAVADA (Espagne) remercie Cesare ONESTINI pour cette présentation et salue les possibilités offertes par l'action menée par l'ETF. Elle souligne l'espace de collaboration de l'Espagne avec l'Amérique latine et salue la perspective d'un élargissement de la portée thématique et géographique de l'ETF à des pays qui ne sont pas actuellement des pays partenaires.

Cesare ONESTINI donne deux exemples en réponse à la question sur la complémentarité. Premièrement, il s'agit de savoir en quoi l'ETF collabore avec les institutions financières internationales (IFI), qui sont de plus en plus actives dans le domaine de l'éducation au-delà de l'enseignement primaire. Il existe des perspectives de coopération, car les IFI ont une expertise limitée, notamment en matière d'enseignement secondaire, en ce qui concerne les types d'interventions et d'actions et la manière dont celles-ci sont liées aux cadres des certifications. L'ETF a discuté avec la Banque européenne d'investissement (BEI), par exemple, de la manière dont l'ETF peut soutenir la BEI en Ukraine dans le cadre de programmes de décentralisation du système éducatif, compte tenu de l'expérience de l'ETF dans le pays. De même, en collaboration avec la Banque asiatique de développement (BAD) dans les pays où l'ETF et la BAD sont toutes deux actives dans le Caucase et en Asie centrale, il est question d'appliquer une méthode commune lorsque chaque organisation réalise des études sectorielles.

Deuxièmement, dans les Balkans occidentaux, conformément à l'objectif de la Commission européenne et des États membres de renforcer la coopération régionale, le rôle du Conseil de coopération régionale (CCR) devient de plus en plus important et couvre désormais l'éducation et la formation. Par conséquent, l'ETF peut aider le CCR à accomplir certaines actions qu'elle réalisait dans le passé. En ce qui concerne la mise en œuvre des actions, Cesare ONESTINI explique qu'il s'agit là encore d'une question de complémentarité. L'ETF n'est pas un organisme de mise en œuvre, mais elle peut soutenir la conception et le suivi de programmes que d'autres mettent en œuvre.

Sur la question des pays partenaires, il souligne que c'est dans ces pays que l'ETF concentre la majorité de ses ressources. Une flexibilité ajoutée à la suite de l'accord du conseil de direction consiste à coopérer avec l'Union africaine à la mise au point d'un système de certification africain. Cesare ONESTINI explique que toute réponse de l'ETF à une demande portant sur des pays non partenaires doit être en principe raisonnable et proportionnelle. Lorsqu'il est demandé à l'ETF de transférer des connaissances sur les méthodes de pays situés en dehors de sa portée géographique, cela ne pose pas de problème si le travail est limité, par exemple, à une demi-journée. Toute action qui nécessite des ressources importantes ne peut être considérée que si des ressources supplémentaires sont mises à la disposition. Lorsque l'ETF est invitée à participer à des événements d'organisations internationales, par exemple de l'UNESCO en Afrique subsaharienne ou de la BAD en Asie du Sud-Est, elle peut y réserver une suite favorable si les frais de mission sont couverts par les organisateurs. Cesare ONESTINI affirme que de futures discussions pourraient être ouvertes sur la portée géographique, mais que les questions de ressources supplémentaires et de complémentarité doivent être incluses dans le débat.

8. Rapports oraux

Voir annexe

9. Questions diverses

Cesare ONESTINI (ETF) informe les membres du conseil de direction de la triste nouvelle du décès récent de Michael KELLEHER, membre irlandais du conseil de direction depuis 2015. L'ETF enverra une lettre de condoléances au nom du conseil de direction.

Le président rappelle l'obligation de soumettre la déclaration annuelle d'engagement et d'intérêt. Il invite les membres du conseil de direction à remplir le formulaire immédiatement après la réunion. Il leur demande également de remplir le formulaire d'évaluation de la réunion en ligne.

10. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion ordinaire du conseil de direction se tiendra à Turin le 12 juin 2020. Peter ISSJELMUIDEN (Pays-Bas) indique qu'une réunion du comité consultatif pour la formation professionnelle (CCFP) est prévue à Bruxelles les 10 et 11 juin, à laquelle participeront certains membres du conseil de direction. Cesare ONESTINI propose que l'ETF examine les différentes dates possibles et fasse une proposition aux membres du comité de direction.

Le président remercie les membres du conseil de direction pour leur contribution active et efficace et les interprètes pour leur travail.

Il clôture ensuite la réunion.

Actions de suivi

- Transmettre le programme de travail 2020 aux autorités budgétaires avant le 30 novembre 2019.
- Confirmer la date de la prochaine réunion en juin 2020.
- Organiser une présentation et une discussion spécialement consacrées aux nouvelles modalités de la stratégie de l'ETF à l'horizon 2027 lors de la prochaine réunion du conseil de direction en juin 2020.